



LE PROCESSUS DE GESTION DES PARCS

La réalisation

Cette étape consiste principalement à aménager le réseau et chacun des parcs. Elle comprend aussi les achats d'équipements et leur installation, notamment les équipements de jeu et le mobilier.

Elle peut se dérouler en plusieurs phases, et ainsi s'étaler sur plusieurs années, l'essentiel étant d'effectuer les travaux de base, soit la construction ou l'installation des infrastructures, dès la première phase. Il ne faut pas qu'un parc ait perpétuellement l'air d'un « chantier en développement ».

C'est à ce stade que seront effectués les appels d'offres, puis que seront confiés les travaux à des entrepreneurs, à exécuter sous supervision.

RÉALISER DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET D'INSTALLATION

L'aménagement ou le réaménagement d'un parc peut représenter une série de travaux majeurs à effectuer sur une plus ou moins longue période. Il implique ordinairement des intervenants internes et externes.

1. Les appels d'offres

L'aménagement ou le réaménagement d'un parc exige la plupart du temps plus d'un appel d'offres. L'un de ceux-ci visera notamment à désigner un entrepreneur chargé de l'exécution des travaux, tandis qu'un autre aura pour but d'obtenir des soumissions pour l'achat d'équipements.

Il importe que les appels d'offres incluent les garanties à obtenir ainsi que les normes à respecter.

On doit également indiquer les critères d'évaluation des offres.

Pour tout ce qui concerne les appels d'offres, on consultera avec profit la section *Gestion contractuelle* sur le site du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

À noter que les municipalités sont soumises aux dispositions législatives et réglementaires encadrant l'adjudication de contrats municipaux. Ces dispositions sont expliquées dans Régime général concernant l'adjudication des contrats municipaux.

2. Les travaux

2.1 Planification des travaux

2.2 Octroi des travaux

2.3 Préparation et démolition : on doit veiller particulièrement à la protection des éléments naturels à cette étape

2.4 Excavation et nivellement

2.5 Construction (bétonnage, drainage, etc.) : bien vérifier la conformité aux normes; des essais en laboratoire doivent être prévus pour valider la qualité des matériaux.

2.6 Installation des équipements

2.7 Acceptation provisoire des travaux : l'inspection après installation est importante pour s'assurer que l'aménagement final répond bien à la demande et aux exigences du plan, pour valider la sécurité de l'installation et vérifier la conformité à toutes les normes. On fera notamment appel à des inspecteurs indépendants tels des laboratoires pour valider la conformité des équipements d'aire de jeu.

2.8 Acceptation finale des travaux : cette étape permet de valider les derniers correctifs.

► OUTIL PRATIQUE

Modèle de cahier des charges techniques pour l'achat d'équipements et de structures de jeu (à personnaliser)

► OUTIL PRATIQUE

Modèle de grille et de sous-grille d'évaluation pour l'achat d'équipements et de structures de jeu (à personnaliser)